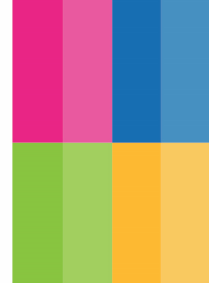


JUILLET 2022



Aux Parents d'élèves

*Madame, Monsieur,*

*Je vous prie de trouver ci-joint un complément des circulaires de rentrée concernant la prochaine rentrée scolaire à l'École Jeanne d'Arc.*

- 1. Circulaire de rentrée**
- 2. Fournitures**
- 3. Droit à l'image - autorisation de diffusion - autorisation de sortie (à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée)**
- 4. Imprimé assurance scolaire**

**A partir du LUNDI 22 AOUT, MONSIEUR HETROIT MATTHIEU, Directeur se tiendra à votre disposition pour ceux qui le souhaiteraient (prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'École St Joseph au 05 65 73 30 40).**

Je vous renouvelle tous mes remerciements pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ces deux années.

*Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.*

**La Directrice,**

**Véronique BESSODES**

# RENTREE SCOLAIRE 2022– 2023

## JEUDI 1er SEPTEMBRE 2022

08h30 - 09h30 → **Toutes les classes**

◆ Pièce à fournir le jour de la rentrée : (à l'enseignant de votre enfant)

- ☞ Le droit à l'image, autorisation de diffusion et de sortie
- ☞ L'assurance scolaire

◆ Horaires des journées de classe :

**08h45 → 11h45**

**13h30 → 16h30**

} Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi

◆ Accueil des élèves :

L'accueil et la sortie des élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire se feront rue SEGURET SAINCRIC. Si ce n'est pas la personne habituelle qui prend l'enfant en charge, il faut en aviser l'enseignant ou le personnel de service présent. Les élèves qui rentrent à pied chez eux devront apporter une autorisation de leurs parents. Aucune autorisation ne sera accordée aux enfants pour attendre sur le trottoir devant l'école. Toutefois, les aînés collégiens ou lycéens pourront récupérer leur frère ou sœur.

Tous les autres attendront leur famille à l'intérieur de l'école, sur la cour.

◆ Absences :

- Elles doivent être signalées sans retard
- avant 9 h pour les absences du matin
  - avant 14 h pour celles de l'après-midi.

◆ Garderies gratuites :

➤ 07h30 à 08h45

➤ 11h45 à 13h30

➤ 16h30 à 19h00

➤ 17h00 à 17h30 : études surveillées pour les CP, CE1, CE2, CM1, CM2. qui s'inscrivent pour l'année scolaire 2022-2023. Pour que ce temps d'étude soit un temps de travail efficace, il vous est demandé d'attendre 17h30 pour récupérer votre enfant.

◆ Cantine : Prix du repas 4,30 € - Carnet de 10 tickets : 43 euros.

Les tickets de cantine seront vendus à l'accueil de l'Ecole Maternelle et Primaire à partir de 7h30 jusqu'à 8h30

◆ Répartition des classes:

- TPS – PS –MS : Mme ANDRE Magali
- MS –GS : Mme CARLES Coralie
- CP : Mme REGOURD Yannick
- CE1 : Mme TURLAN Hélène
- CE2 : Mme ASSIE Séverine
- CM1 : Mme PALAYRET Julie
- CM2 : Mme CAYRON Géraldine
- Regroupement adaptation : Mme VALAYE Céline
- Dispositif ULIS : Mme DE CAMPOS Marie-José

◆ Calendrier scolaire : **RENTREE SCOLAIRE : JEUDI 1ER SEPTEMBRE 2022**

- <b><u>VACANCES DE TOUSSAINT</u></b>	:	<i>du vendredi 21 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022</i>
- <b><u>VACANCES DE NOËL</u></b>	:	<i>du vendredi 16 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023</i>
- <b><u>VACANCES D'HIVER</u></b>	:	<i>du vendredi 17 février 2023 au lundi 6 mars 2023</i>
- <b><u>VACANCES DE PRINTEMPS</u></b>	:	<i>du vendredi 21 avril 2023 au mardi 9 mai 2023</i>
- <b><u>SORTIE</u></b>	:	<b>Vendredi 7 Juillet 2023</b>

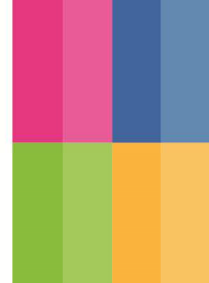
Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023

Je vous souhaite, à vous les enfants, de bonnes vacances et une très bonne année scolaire.

Et vous parents, soyez assurés du dévouement et de la disponibilité de l'équipe éducative auprès de vos enfants.

***La Directrice,***

***Véronique BESSODES***



## DROIT A L'IMAGE, AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE SORTIES SCOLAIRES 2022-2023

NOM (élève) ..... Prénom .....

NOM (parents) ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél. domicile : .....

N° portable mère .....

N° portable père .....

### DROIT à L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Les élèves sont photographiés individuellement et collectivement à la rentrée et en situation scolaire durant l'année.

Seules les photographies des groupes classes ou d'élèves en situation scolaire pourront être utilisées :

- pour une publication de l'établissement et du réseau lasallien.
- sur le site de l'établissement.
- sur les pages officielles Facebook et Instagram de l'établissement.

Pour toute opposition à la prise photographique d'un élève les parents adresseront un courrier au chef d'établissement dès le début de l'année scolaire.

### AUTORISATION DE SORTIE

**autorise** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

**n'autorise pas** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

*Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance des autorisations ci-dessus, adhérons et nous engageons à les respecter.*

A ....., le .....

*Signature des responsables légaux  
précédée de la mention "Lu et approuvé"*